

Fait maison, en série

L'explosion de la production de séries en Belgique francophone

Mémoire réalisé par
Laura Pattyn

Promoteur
Gérard Derèze

Année académique 2017-2018
Master 120 en journalisme, à finalité spécialisée (EJL)

Mes remerciements les plus sincères vont,

À mon promoteur, Gérard Derèze, pour ses conseils
et son soutien tout au long de mon master.

À mes parents, pour leur relecture ainsi que pour
leur confiance et leurs encouragements durant mon
cursus universitaire.

À mon frère pour son aide dans le montage sonore
de mon documentaire.

À mes amis qui ont fait de mon parcours
universitaire les meilleures années de ma vie.

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
-------------------	---

PARTIE 1 : ÉCLAIRAGE ET CONTEXTUALISATION DU SUJET	5
--	---

1. <i>Les séries belges de 1980 à 2010</i>	5
2. <i>Création du Fonds Séries en 2013</i>	7
3. <i>Financement via le Fonds Séries</i>	11
4. <i>Panorama des séries produites grâce au Fonds Séries</i>	15
5. <i>De nombreux projets en développement</i>	21

PARTIE 2 : PRÉCISION ET ARGUMENTATION DE MES CHOIX	23
--	----

1. <i>Mes inspirations</i>	24
2. <i>Comment aborder le sujet ?</i>	26
3. <i>Comment ai-je choisi mes intervenants ?</i>	27
4. <i>Aspect technique</i>	29
5. <i>Traitement visuel</i>	30
6. <i>Méthode de travail pour le montage</i>	32
7. <i>Structure du documentaire</i>	33
8. <i>Utilisation de la musique</i>	34
9. <i>Voix off</i>	35

CONCLUSION	37
------------------	----

BIBLIOGRAPHIE	39
---------------------	----

INTRODUCTION

Dans le cadre de la fin de mes études en journalisme à l'Université catholique de Louvain, j'ai choisi de réaliser un mémoire projet. J'ai décidé de traiter un sujet qui m'intéressait particulièrement, les séries télévisées, et d'en faire un documentaire audiovisuel. Mon documentaire décrypte le phénomène des séries télévisées produites en Belgique francophone et dévoile les mécanismes d'une production locale.

Les séries sont aujourd'hui au centre de nombreuses conversations. Autour d'un café, à la maison au petit-déjeuner, lors de réunions de famille... nous échangeons nos avis, nos ressentis sur les dernières séries visionnées. Il est vrai que l'offre en la matière est pléthorique.

Comme le dit Sarah Sépulchre dans l'introduction de son livre *Décoder les séries télévisées*¹, « il suffit d'allumer son petit écran pour se rendre compte que les séries télévisées monopolisent les chaînes. Présentes dans la grille des programmes et objets de discussion dans la presse depuis les années 1950, elles sont devenues récemment un phénomène majeur, passionnant autant les téléspectateurs que les scientifiques, qui en ont fait un sujet de recherches à part entière. »

Aujourd'hui, les séries se consomment sur une multitude de supports : ordinateurs, tablettes, smartphones. Aussi, de nouveaux acteurs sont entrés en scène. Des plateformes telles que Netflix proposent une offre qui s'enrichit de semaine en semaine.

Nous sommes à l'ère du « Peak TV » pour reprendre l'expression de John Landgraf, PDG de FX Networks et vétéran de l'industrie américaine de la série. Une ère d'abondance de l'offre en matière de séries. Selon le groupe FX Networks Research le nombre de nouvelles séries diffusées par an aux

¹ SEPULCHRE Sarah, *Décoder les séries télévisées*, De Boeck, coll. « Info Com », 2011, 256 p.

États-Unis est passé de 216 en 2010 à 487 en 2017². La production américaine a plus que doublé en six années. Et à cette progression vient s'ajouter la production hors US.

Les États-Unis ont longtemps monopolisé le marché des séries TV au niveau mondial, mais depuis quelques années, les choses changent. Petit à petit d'autres pays se lancent dans une production propre de séries télévisées. C'est l'avènement des séries dites locales, par opposition aux séries américaines. Leur succès est grandissant.

Le rapport annuel publié par Eurodata TV Worldwide en janvier 2018 confirme cette tendance. La société spécialisée dans la mesure d'audience (des médias audiovisuels) dresse le bilan de la consommation télévisuelle des séries dans 13 pays³. Il ressort que la domination des séries américaines est en baisse. En 2010, 75 % des séries diffusées en prime time dans les 13 pays étudiés étaient américaines. Pour la saison 2016-2017, ce chiffre est tombé à 43 %. Abed Laraoui, responsable d'étude, précise que « *le téléspectateur réclame de la nouveauté, de l'inédit et de l'originalité. Il n'y a jamais eu autant de nouvelles créations dans les meilleures audiences internationales qu'en 2017.* »

Qu'en est-il en Belgique ? Comment évolue le paysage sériel dans notre pays ?

Pour répondre à cette question, il faut distinguer la partie francophone de la partie néerlandophone du pays, car elles ont des cultures télévisuelles différentes.

En Flandre, les séries qui arrivent dans le top du classement depuis des années sont des productions locales : **FC de Kampioen**, **Thuis** et plus

² FX Networks research, 2018, *Estimated number of scripted original series*, repris à <https://web.archive.org/web/2018081113706/https://variety.com/2018/tv/news/2017-scripted-tv-series-fx-john-landgraf-1202653856/>

³ Allemagne, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Israël, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Suède, Turquie, Venezuela

récemment **Beau Séjour** et **Tabula Rasa**. La Flandre a un paysage de séries développé depuis bien longtemps. Sur son site internet, Sarah Sépulchre va jusqu'à parler d'eldorado de la série.⁴

Du côté francophone du pays, les tentatives de création de séries 100 % belges remontent aux années 80. Les débuts furent laborieux mais depuis 2013, sous l'impulsion conjointe de la RTBF et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la création a explosé, le rythme de production s'est accéléré et le succès, tant en Belgique qu'à l'international, est souvent au rendez-vous.

Ce nouveau souffle, on le doit au Fonds FWB-RTBF pour les séries belges, aussi appelé le Fonds Séries. Créé en 2013, le Fonds Séries a mis en place des mécanismes de financement, mais aussi de formation et d'accompagnement qui ont redynamisé tout un secteur.

Le documentaire que je vous présente s'intitule « *Fait maison, en série* ». Quelles réflexions ont mené à la création du Fonds Séries ? Comment ce fonds fonctionne-t-il ? Quels sont les enjeux de la production de séries locales ? Quelles sont les séries 100 % belges francophones à être sorties sur nos écrans ? Ont-elles trouvé leur public ? Ce sont toutes ces questions qu'aborde mon documentaire.

Cette apostille est divisée en deux parties. La première constitue un éclairage et une contextualisation du sujet traité dans le documentaire. L'histoire des séries belges avant le Fonds Séries, la naissance et le fonctionnement du Fonds ainsi qu'un panorama des séries qui en ont découlé.

La deuxième partie a pour objectif de préciser et d'argumenter les choix éditoriaux effectués dans la réalisation de mon documentaire. J'aborderai tant l'aspect technique (cadrage, matériel utilisé, modalités de tournage...) que l'aspect réflexif (utilisation d'une voix off, structure...). Cette partie

⁴ Aux frontières des séries, *Septième ciel Belgique*, 4 septembre 2006, repéré à <https://web.archive.org/web/20180727115458/https://www.afds.tv/septieme-ciel-belgique/>

sera également l'occasion de mettre en avant les documentaires qui m'ont inspirée pour tourner et monter mon travail.

Dans ma conclusion j'ai intégré une réflexion personnelle et critique sur ma pratique du journalisme dans l'exercice de mon mémoire.

PARTIE 1 : ÉCLAIRAGE ET CONTEXTUALISATION DU SUJET

1. Les séries belges de 1980 à 2010

Fin des années 80, la RTBF produit la série **Le bonheur d'en face**⁵ (1988). Une comédie bien belge jusque dans le casting, Annie Cordy interprétant le rôle principal. Au total, ce sont 26 épisodes de 25 minutes qui ont conquis la Belgique et, dans une moindre mesure, la France. Après avoir participé à des coproductions, la RTBF pouvait être fière de sa première série maison, tournée entièrement à Bruxelles. Mais ce premier succès de production locale ne fera pas d'émules. Il faudra attendre, en effet, près de 20 ans avant de voir la RTBF se lancer de nouveau dans la production de série belge.

Pendant ces deux décennies, la RTBF se concentre sur la coproduction, notamment avec la France. Elle se lance également dans la production d'épisodes spéciaux de séries existantes, telle que **Joséphine, ange gardien** qui vient claquer des doigts à Bruxelles le temps d'un ou deux épisodes.

De son côté, RTL fait le pari de produire sa propre série, **Affaires de famille**. Diffusée dès janvier 1996, la série fut un échec cuisant pour la chaîne privée. Pour l'anecdote, la chaîne ne donne plus aucune information sur le sujet et on ne retrouve plus les épisodes sur la toile. C'est comme si le feuilleton n'avait jamais existé.

En 2006, la RTBF décide de refaire une tentative de production locale. Une nouvelle équipe interne est mise en place dénommée « Fiction Série Belge » et son premier projet sera de produire la série **Septième ciel Belgique**⁶. L'ambition est affichée, si la série est une réussite, le créneau série belge sera exploité.

⁵ Aux frontières des séries, *Le Bonheur d'en face*, 7 octobre 2010, repéré à <https://web.archive.org/web/20180727120015/https://www.afds.tv/le-bonheur-den-face/>

⁶ Aux frontières des séries, *Septième ciel Belgique*, 4 septembre 2006, repéré à <https://web.archive.org/web/20180727115458/https://www.afds.tv/septieme-ciel-belgique/>

La série ne connaîtra pas un énorme succès mais un succès suffisant cependant pour que la direction de la RTBF décide de continuer dans cette voie. C'est un nouveau départ. En spécialiste des séries, Sarah Sépulchre confirme : « *On gardera d'elle surtout le souvenir d'une série pionnière pour le petit écran belge* »⁷.

La production suivante, **Melting Pot Café**, rencontrera un énorme succès. Cette série écrite par Jean-Luc Goossens et réalisée par Jean-Marc Vervoort est remplie d'humour belge. Jean-Luc Goossens me disait lors d'une interview : « *Avec Melting Pot Café, j'y ai été à fond. On jouait les accents à fond et même dans la scénarisation, on est presque dans la tradition du théâtre bruxellois. L'objectif était de faire quelque chose de très belge. Et je pense que c'est ça qui a fait le succès de la série. On était complètement décalé par rapport à ce qui était proposé sur les autres chaînes de télévision.* » Au total, la série comptabilisera trois saisons de six épisodes diffusés sur la RTBF entre 2007 et 2010. La série est considérée encore aujourd'hui comme une vraie pépite de la création sérieuse belge.⁸

En 2009, la RTBF lance **À tort ou à raison**⁹. Pour partager les coûts financiers, la série est soutenue par France 3. Malgré ce mécanisme de financement partagé, il y a une volonté de rester belge : scénaristes, acteurs, équipes techniques... tous sont belges.¹⁰ Après deux saisons et malgré un public au rendez-vous, la série est arrêtée. En cause, France 3 qui décide de jeter l'éponge alors que la RTBF n'a pas les moyens financiers pour continuer seule. Jeanne Brunfaut, directrice du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, raconte : « *C'est ce genre de situation qui nous a poussés à nous détacher des financements étrangers. On ne voulait plus qu'une série*

⁷ Aux frontières des séries, *Septième ciel Belgique*, 4 septembre 2006, repéré à <https://web.archive.org/web/20180727115458/https://www.afds.tv/septieme-ciel-belgique/>

⁸ Aux frontières des séries, *Melting pot café*, 14 novembre 2010, repéré à <https://web.archive.org/web/20180727115904/https://www.afds.tv/melting-pot-cafe/>

⁹ Aux frontières des séries, *À tort ou à raison*, 14 mai 2014, repéré à <https://web.archive.org/web/20180727120451/https://www.afds.tv/a-tort-ou-a-raison/>

¹⁰ La loi des séries, *Deux séries belges s'installent à La Rochelle*, 12 septembre 2013, repéré à <https://web.archive.org/web/20180727120126/http://laloidesseries.blogs.lalibre.be/archive/2013/09/12/festival-la-rochelle-a-tort-ou-a-raison-salamander-series-be.html>

soit arrêtée par la France alors qu'aux yeux des belges la série aurait dû continuer puisqu'elle rencontrait son public en Belgique. »

À l'arrêt de la série, nous sommes en 2013 et la chaîne publique s'apprête à boucler un autre projet d'envergure. Cette année-là, un premier appel à projets pour de nouvelles créations sérielles est lancé. L'objectif est de créer une industrie belge de la série. C'est la naissance du Fonds Séries.

2. Création du Fonds Séries en 2013

Les années 2000 ont été productives mais pas suffisamment pour parler d'industrie. En 2013, la RTBF affirme vouloir ouvrir le chantier de création d'une industrie des séries belges francophones et intensifier l'offre avec pour objectif de produire quatre séries par an. C'est dans cette optique que le Fonds Séries a vu le jour. Créé conjointement par la RTBF et la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Fonds Séries va permettre d'accompagner et de financer une série du développement de l'idée jusqu'à la production en passant par l'écriture des épisodes.

Selon Ariane Meertens, responsable fiction à la RTBF, l'idée à la base du Fonds Séries a commencé à germer dès 2010. À cette époque, le monde du petit écran est en train de changer. Les séries américaines perdent peu à peu de l'audience, elles plaisent moins au téléspectateur. D'un autre côté, les séries scandinaves telles que **The Killing** ou **Borgen** connaissent un succès international inattendu. Ces séries mettent en avant leur pays d'origine, tant au niveau de la culture, des paysages, des personnages que de la langue. Plus besoin de se dérouler à New York et d'être en anglais pour s'exporter dans le monde. *« Alors on s'est dit pourquoi pas nous, pourquoi est-ce que nous ne ferions pas nos propres séries avec nos histoires locales, nos réalisateurs, nos auteurs », raconte Ariane Meertens. « Il fallait mettre en avant nos spécificités. C'est ça qui allait faire notre force ».*

Jeanne Brunfaut, directrice du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, organisme financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, raconte sa propre

démarche : *« En Belgique on a un énorme palmarès au niveau du cinéma. On gagne des prix dans des festivals, on est reconnu internationalement, mais au niveau des séries, on n'était nulle part. On est allé voir la RTBF. On a discuté avec eux et c'était le bon moment car la RTBF était en train de se dire que peut-être ce qui nous manquait pour nous démarquer des autres, c'était du contenu purement local. Et c'est comme ça qu'on a décidé de collaborer pour mettre en place « quelque chose » qui favoriserait la production locale de séries. »*

Ce « quelque chose » prendra la forme du Fonds Séries. Les préparations et négociations entre la RTBF et la Fédération Wallonie-Bruxelles, à travers le Centre du Cinéma, ont pris du temps. Il fallait définir une méthode de travail, s'accorder sur les différents types d'aide qui seraient offerts, sur les montants à allouer aux projets et sur la façon de les distribuer... Les deux parties ont décidé de mutualiser leurs ressources : l'enveloppe de la RTBF destinée aux séries belges et l'enveloppe du Centre du Cinéma ont été jointes pour créer le FONDS FWB-RTBF POUR LES SÉRIES BELGES, aussi appelé le Fonds FWB-RTBF, ou le Fonds Séries. À sa création, le Fonds Séries avait à sa disposition une enveloppe totale de 15 millions d'euros à investir dans la production de séries belges sur une période de quatre ans.

Le premier appel à projets a été lancé en 2013, comme suit¹¹ :

« Les producteurs indépendants intéressés peuvent déposer un dossier de candidature à tout moment de l'année, avec toutefois des dates de clôture. Développant une proximité certaine avec le public, les projets de séries devront être en prise directe avec la société d'aujourd'hui et se faire l'écho de l'identité belge tout en reflétant des problématiques plus universelles aptes à susciter l'intérêt d'un public international. Ils devront comporter 10 épisodes de 52 minutes »

¹¹ Fédération Wallonie-Bruxelles, le portail Wallon pour les annonces concernant le Fonds Séries, repéré à <http://www.audiovisuel.cfwb.be/index.php?id=10614>

Il y a eu un réel engouement de la part de tous les créateurs de contenu audiovisuel. Jeanne Brunfaut raconte : « *Tous les projets sont sortis des placards à ce moment-là et on a tout de suite compris que nous avions vu juste, que notre nouvelle offre rencontrait les attentes des professionnels de l'audiovisuel* ». Le Fonds Séries a reçu pour ce premier appel 141 projets.¹² Dix projets ont franchi le premier cap de sélection en novembre 2013. Ils ont bénéficié chacun d'une première aide au développement afin de créer une bible¹³ préalable à l'écriture des épisodes.

Ce qui prime pour la sélection d'un projet de série, c'est son potentiel sériel. Une série, ce n'est pas un long métrage découpé en épisodes. C'est bien plus que ça, il faut une construction en actes, des cliffhangers¹⁴ en fin d'épisode... Un autre élément primordial pour retenir un projet c'est l'originalité des scénarios. Le Fonds Séries a pris une position claire dès le départ. Il ne voulait pas se poser en prescripteur qui demande un certain genre de séries. Il veut pouvoir compter sur l'originalité individuelle des différents projets et des différents auteurs qui viennent soumettre un projet.

Au moment du premier appel à projets, une série produite par la RTBF était en cours de tournage. Cette série, **Esprit de Famille**, écrite et réalisée par la même équipe que **Melting Pot Café**, à savoir Jean-Luc Goossens et Jean-Marc Vervoort, à qui s'était joint Fabrice Couchart, sera diffusée entre 2014 et 2015. La série n'a pas rencontré le succès attendu par la chaîne, certains parlant même de flop. Cela n'a pour autant pas découragé la RTBF, engagée parallèlement dans l'aventure du Fonds Séries. À l'époque, François Tron, chef d'antenne, continuait de défendre le principe de la production sérielle belge. Dans une interview pour le monde il affirme : « *Dans l'esprit de la formule, « make local and think global », c'est-à-dire évoquer des sujets universels dans le cadre d'une production bien identifiée culturellement, je*

¹²La loi des séries, 141 séries belges espèrent obtenir le feu vert, 12 octobre 2013, repéré à <https://web.archive.org/web/20180727120623/http://laloidesseries.blogs.lalibre.be/archive/2013/10/12/series-belges-fondss-rtbf-wallonie-bruxelles.html>

¹³ Un document de référence pour le projet. Il s'agit d'un dossier qui rassemble les éléments constitutifs de la série (personnages, ambiances, genre ...).

¹⁴ Créer du suspense en fin d'épisode.

*suis vraiment persuadé que la fiction nationale a de beaux jours devant elle ! »*¹⁵

L'objectif affiché de la RTBF et de la Fédération Wallonie-Bruxelles à travers l'initiative du Fonds Séries est d'arriver à créer une industrie de la série belge francophone. Pour ce faire, un support financier n'était pas suffisant. Il fallait également accompagner les porteurs de projets. *« Il y avait une volonté de créer quelque chose de grand tout en sachant qu'il n'y avait pas la machine. Il n'y avait pas les scénaristes spécialisés »,* m'explique Sarah Sépulchre en interview. *« Il fallait donc former des scénaristes à l'écriture des séries qui très particulière et très différente de l'écriture pour le cinéma. »*

Pour accompagner tous les créateurs de séries, le Fonds Séries a conçu l'Atelier du Fonds. Ce sont des sortes de master-classes réservées aux personnes dont le projet est soutenu par le Fonds Séries. Des spécialistes des séries viennent donner des conseils et des astuces pour créer une série. Ils y abordent tous les sujets relatifs à la création d'une bonne série : les genres, la sérialité, la psychologie des personnages... Tout est fait pour encadrer les scénaristes et les producteurs de séries pour qu'ils apprennent à pratiquer ce nouveau format visuel. C'est un élément clé du projet souligne Ariane Meertens : *« L'approche proposée par le Fonds Séries permet de créer un nouveau savoir. Il faut que les scénaristes belges apprennent à écrire des séries car c'est l'avenir du divertissement audiovisuel. »*

La grande nouveauté avec le Fonds Séries est qu'il y a de l'argent disponible dès la phase d'écriture. *« Nous sommes ravis »,* affirme Fred Castadot, président de l'Association des Scénaristes de l'Audiovisuel, *« il n'y a jamais eu autant d'auteurs qui travaillent sur des projets. Il y a en permanence 50 personnes qui écrivent des séries dans le cadre du Fonds Séries. C'est inespéré pour la profession. »* Et David Hainaut, journaliste indépendant, d'ajouter : *« C'en est fini l'époque où les écrivains passaient*

¹⁵Le Monde, *La Belgique mise sur la création maison*, 14 août 2015, repéré à https://www.lemonde.fr/televisions-radio/article/2015/08/14/la-belgique-mise-sur-la-creation-maison_4725216_1655027.html

des années à développer un projet sans être certains d'être lus un jour, et encore moins d'être payés. »

3. Financement via le Fonds Séries

Le Fonds Séries soutient financièrement la création de séries belges francophones de l'idée jusqu'à la production en passant par l'écriture des épisodes. Le soutien financier est débloqué au fur et à mesure du développement d'un projet : il démarre dès l'écriture pour un certain nombre de projets et se prolonge jusqu'au tournage pour quelques-uns seulement.

Le financement d'une série par le Fonds fonctionne en étapes. Chaque étape est financée par une enveloppe fermée, c'est-à-dire que les montants sont fixes et annoncés dès le départ. Les scénaristes qui proposent un projet doivent passer devant le jury du Fonds Séries pour présenter leur projet et ne pourront passer à l'étape suivante que s'ils ont réussi à convaincre. Il y a trois étapes à passer.¹⁶

Étape 1

La première sélection se fait sur base d'un projet qui doit être déposé au Fonds Séries. Le dépôt des nouveaux projets peut se faire toute l'année. Il y a toutefois des dates de clôtures. Deux par an. C'est alors qu'un jury délibère et décide des projets qui vont bénéficier du financement du Fonds. Pour déposer un projet, il faut présenter le titre provisoire de la série, le pitch¹⁷, le nom des auteurs et un devis de développement pour les 35 000 € qui seront versés au projet s'il est sélectionné. Tout cela doit être présenté au Fonds Séries via une boîte de production belge qui soutient le projet.

¹⁶ Fédération Wallonie-Bruxelles, *Conditions de dépôt du 25 septembre 2018*, repéré à https://web.archive.org/web/20180803092225/http://www.audiovisuel.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=2e8d747015e95e5d0203246d5847e1cc1ace7825&file=admin/sites/avm/upload/avm_super_editor/avm_editor/documents/conditions_de_depot_2018-09-25.pdf

¹⁷ Résumé synthétique du projet.

« C'est une assurance », dit Ariane Meertens, « c'est la preuve que les auteurs ont déjà réussi à convaincre un producteur avec leur projet. »

S'il est sélectionné par le jury, le projet recevra 35 000 € pour développer le synopsis des 10 épisodes, le premier épisode en dialogué¹⁸, un dossier de production et une bible. Les 35 000 € sont répartis comme suit : 30 000 € vont directement aux auteurs pour couvrir les efforts d'écriture, les 5 000 € restant vont à la production. Les montants ne varient pas en fonction du nombre d'auteurs. C'est une enveloppe fermée.

Étape 2

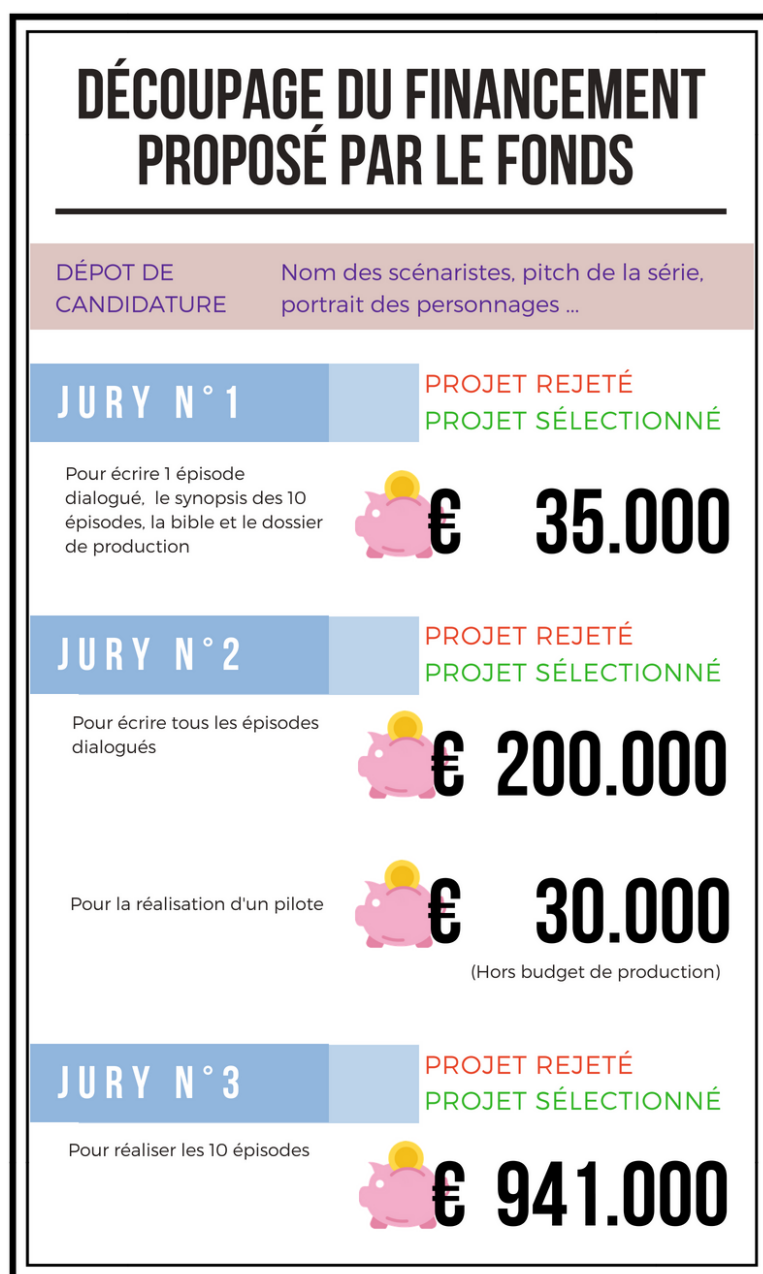
Quatre ou cinq mois après la première sélection, le projet doit repasser devant le jury. C'est un délai très court mais cela permet aux Fonds Séries de s'assurer que les auteurs gardent leur énergie. Si le projet est approuvé par le jury il va pouvoir passer en deuxième phase de développement, à savoir, écrire le reste des épisodes dialogués. Pour cela le Fonds Séries débloque 200 000 €. Ceux-ci seront libérés au fur et à mesure de l'acceptation des versions dialoguées des épisodes par le jury, à hauteur de 20 000 € par épisode de 52 minutes. Il est toujours possible que le projet soit arrêté en cours de route dans le cas où les épisodes dialogués ne conviennent plus au jury, le reste du montant n'est alors pas dû au projet.

Une fois que les épisodes dialogués plaisent au jury, avant de passer en phase production, le Fonds Séries octroie au projet un montant de 30 000 € pour la réalisation d'un pilote de 10 minutes. Il est à noter que ce montant n'est pas comptabilisé dans les coûts de production. Il s'agit de 10 minutes qui feront partie du premier épisode. Ariane Meertens voit cela comme un bon exercice. *« C'est comme si un spectateur lambda zappe à la télévision. Il tombe sur ces 10 minutes. Qu'est-ce qu'il fait ? Est-ce qu'il reste ? Que va-t-il aimer ? ... »* Le pilote doit donc permettre de se faire une idée de l'ambiance de la série, de la dynamique entre les acteurs...

¹⁸ L'épisode complet, avec les dialogues.

Étape 3

Une fois toutes ces étapes passées, les 10 épisodes dialogués écrits et le pilote tourné, la série est prête à passer en phase de production. Si elle reçoit l'aval du jury, le Fonds Séries débloque encore 941 000 €.



Pour une série qui passe toutes les étapes devant le jury et qui est donc effectivement produite, l'intervention du Fonds Séries, hors pilote, est de 1 176 000 €.

Cette intervention ne peut cependant pas dépasser 50 % du budget total de production de la série, un montant qui est lui-même plafonné à 2 750 000 €. Il est toutefois possible, sous certaines conditions, d'augmenter ce plafond de 20 % et ainsi arriver à un budget total maximum de 3 300 000 € pour une première saison.

Jean-Luc Goossens expliquait que « *Le Fonds Séries est une bonne idée. Il encourage les investissements dans les séries en partageant le risque financier. Au final, le budget de production résultera d'un montage assez complexe entre la participation du Fonds Séries, du Tax Shelter¹⁹ via des sociétés telles que Casa Kafka Pictures, Wallimage et Screen Brussels, du placement de produits et parfois la participation d'un producteur étranger.* »

Il se peut que des producteurs étrangers souhaitent investir dans des projets de séries belges. Dans ce cas, le montant qu'ils pourront apporter à la production ne pourra pas excéder 20 % du budget total, et ce pour garder l'identité belge de la série. Les dirigeants du Fonds Séries ne veulent en effet pas retomber dans les travers du passé, à savoir qu'une série belge soit arrêtée parce que l'un des coproducteurs étrangers décide de stopper son financement.

Avec les succès de **La Trêve**, **Ennemi Public** et **Unité 42** est venue se poser la question des budgets d'une saison 2. Le plafond de coûts de production a été revu à la hausse pour une saison 2 et est fixé à 3 300 000 €. Sous certaines conditions, ce montant peut être augmenté de 30 % et atteindre un maximum de 4 290 000 €.

Les séries à succès qui sont revendues à l'international représentent une rentrée d'argent pour les producteurs mais aussi pour le Fonds Séries. La recette des reventes d'une série est partagée entre tous ceux qui ont participé

¹⁹ « Le « Tax shelter » est un incitant fiscal destiné à encourager la production d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques. Il permet aux sociétés belges ou étrangères établies en Belgique d'investir dans des œuvres destinées au cinéma ou à la télévision et d'obtenir en contrepartie un avantage fiscal. », définition repéré à https://finances.belgium.be/fr/entreprises/impot_des_societes/avantages_fiscaux/tax-shelter-production-audiovisuelle#q1

à sa production de manière proportionnelle à leur investissement. À la constitution du Fonds Séries, il a été prévu que la partie des recettes de reventes que la RTBF (en tant que producteur) reçoit doit obligatoirement être réinjectée dans l'enveloppe du Fonds Séries et être affectée prioritairement à la série en question, par exemple pour augmenter le budget d'une saison 2. Si après trois ans les scénaristes de la série en question n'ont pas déposé un projet de saison 2 ou un autre projet, le montant de la recette peut alors être affecté aux autres projets.

4. Panorama des séries produites grâce au Fonds Séries

Dès le premier appel à projets, deux séries vont se démarquer, **La Trêve** et **Ennemi Public**. Ce sont les deux premières séries de la RTBF à avoir suivi pour leur création le parcours proposé par le Fonds Séries.

La Trêve est une série policière à suspens qui prend place au cœur des Ardennes belges. La série a été produite par la société de production Hélicotronic, une boîte de production belge qui avait déjà de l'expérience dans la



production de documentaires et qui s'est lancée dans l'aventure des séries avec les trois scénaristes de **La Trêve**²⁰ : Stéphane Bergmans, Benjamin d'Aoust et Matthieu Donck. Ce dernier est le « showrunner » de la série, il est responsable du suivi quotidien du travail réalisé. Il veille à la cohérence entre les épisodes. Il garde une vue plus globale de la série lors des sessions de travail.

²⁰ La loi des séries, *La Trêve: un trio pour rêver une série belge en grand*, 19 février 2016, repéré à <https://web.archive.org/web/20180727121551/http://laloidesseries.blogs.lalibre.be/archive/2016/02/19/la-treve-rtbf-serie-noire-matthieu-donck.html>

La Trêve, c'est l'histoire de Yoann Peeters, interprété par Yoann Blanc, un policier qui retourne habiter dans son village d'enfance avec sa fille après la mort de sa femme. Il va reprendre du service dans la police locale et être confronté à une affaire de meurtre. Driss, un jeune Togolais qui était venu en Belgique pour jouer au foot est retrouvé mort dans la rivière. Pour trouver le coupable, il va déterrer de sombres secrets du village. La série est très cinématographique. Plans artistiques et scènes silencieuses affirment l'ambiance décalée de cette série à suspens.

Le succès de cette première série fut incroyable. Jeanne Brunfaut, directrice du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel et membre du jury du Fonds Séries, avoue que c'était une surprise. Elle savait que la série était bonne sur scénario, mais elle ne savait pas du tout si le public allait adhérer. Ce fut un pari gagnant. La série a rassemblé au moment de sa diffusion en février et mars 2016 en moyenne 363 164 téléspectateurs²¹, un excellent chiffre qui représente 22 % de parts de marché. Succès national donc mais la série a également séduit à l'international. Elle a été vendue à France 2 et diffusée sur la chaîne française en prime time. Lors de la diffusion des trois premiers épisodes, pas moins de 3,2 millions de Français seront au rendez-vous. Par la suite, la série s'est stabilisée à 2,6 millions de téléspectateurs par épisode.²² La série sera achetée par la VRT et diffusée en Flandre, puis en Suisse, au Portugal, en Espagne, en Allemagne et partout dans le monde. Elle sera en effet achetée par Netflix en décembre 2016. **La Trêve**, mondialement reconnue, reviendra sur le petit écran avec une saison deux à la fin de l'année 2018.

²¹ Ciné Télé Revue, *La Trêve : Joli succès d'audience*, 21 mars 2016, repéré à <https://web.archive.org/web/20180727121715/https://www.cinetelerevue.be/actus/la-treve-joli-succes-dauidience> https://www.rtb.be/tv/emission/detail_la-treve/actualites/article_la-belgique-s-exporte-grace-a-la-treve?id=9257457&emissionId=9418

²² Pure média, *Audiences : La Trêve enregistre un bilan correct sur France 2*, 20 septembre 2016, repéré à <https://web.archive.org/web/20180727121957/http://www.ozap.com/actu/audiences-la-treve-enregistre-un-bilan-correct-sur-france-2/507616>

La deuxième série à avoir vu le jour grâce au Fonds Séries est **Ennemi Public**, également une série à suspens qui a connu le même succès que **La Trêve**. Elle a été produite par la boîte de production Entre Chien et Loup.



Matthieu Frances, Antoine Bours et Christopher Yates sont les trois initiateurs du projet. Le pôle de scénaristes a été rejoint par Gilles de Voghel et à quatre, ils ont commencé à écrire les arches du scénario. Fred Castadot les a rejoints un peu plus tard pour écrire les épisodes dialogués.

La série s'inspire de l'affaire Dutroux-Martin en Belgique. Ce qui a déclenché la réflexion des auteurs, c'est la libération de Michelle Martin²³. Que se passerait-il si l'ennemi public numéro un revenait vivre dans un village ? C'est le point de départ de **Ennemi Public**. Guy Béranger, un assassin d'enfants remis en liberté conditionnelle est accueilli par les moines de l'abbaye de Vielsart, un petit village des Ardennes belges. C'est Chloé Muller, jeune inspectrice de la police fédérale, qui est chargée de sa protection. Des tensions avec la population naissent, qui s'intensifieront quand une enfant du village disparaît.

Pour écrire leur série, les cinq scénaristes se sont entourés d'experts et de consultants juridiques, psychologiques, religieux, policiers... Ils ont passé beaucoup de temps à faire des recherches. Par souci d'authenticité, le showrunner Matthieu Frances a même été jusqu'à assister à une autopsie pour savoir comment en parler et comment l'écrire dans la série.

²³ Michelle Martin est l'ex-épouse de Marc Dutroux, condamnée dans l'affaire Durtoux et libérée sous conditions en 2012.

Ennemi Public a connu un réel succès en rassemblant pour les deux premiers épisodes pas loin de 446 000 téléspectateurs.²⁴ Par la suite, la série a rassemblé une audience moyenne de 270 000 téléspectateurs par épisode, sans compter les personnes regardant la série sur Auvio, la plateforme de rediffusion internet de la RTBF. La série a été vendue en France et diffusée sur TF1 où elle a fait une entrée fracassante avec plus de 4,2 millions de téléspectateurs²⁵. Par la suite, 3 millions de téléspectateurs ont, en moyenne, suivi chaque épisode. La série a également été rachetée par la VRT qui l'a diffusée en français avec des sous-titres en néerlandais.

La série sera également diffusée en Allemagne, Australie, Danemark, Espagne, Finlande, Suède, Norvège, Pologne, Portugal et Angleterre.

Il n'est donc pas exagéré de parler de nouveau succès international pour une série 100 % belge. Une saison 2 est en préparation et devrait sortir pour la fin de l'année 2018.

Les deux séries qui ont suivi sont de nouveau des séries policières : **e-Legal** et **Unité 42**. Entrées en production en 2014, elles ont été diffusées en 2017 et 2018.

Unité 42 a été diffusée en novembre 2017. Trois femmes ont déposé le projet : Charlotte Joulia, Julie Bertrand et Annie Carels. Par la suite, elles ont été rejointes par Sammy Fransquet et Anne-Charlotte



²⁴ Ciné Télé Revue, *Joli succès pour Ennemi Public*, 1 septembre 2017, repéré à <https://web.archive.org/web/20180727122241/https://www.cinetelerevue.be/actus/joli-succes-pour-ennemi-public>

²⁵ Europe 1, *Audiences : la série de faits divers Ennemi public place TF1 en tête*, 7 février 2017, repéré à <https://web.archive.org/web/20180727122351/http://www.europe1.fr/medias-tele/audiences-la-serie-de-faits-divers-ennemi-public-place-tf1-en-tete-2971610>

Kassab. Inspirée de faits réels, cette série suit le quotidien d'une équipe de policiers spécialisés dans la cybercriminalité. Une génie de l'informatique combat la cybercriminalité au sein de la Brussels Digital Unit²⁶ avec son coéquipier, enquêteur de terrain, interprété par Patrick Ridremont. C'est une série « bouclée », c'est-à-dire que chaque enquête est clôturée en fin d'épisode. C'est la première du genre pour le Fonds Séries. Une série bouclée représente plus de risques au niveau de l'accroche des spectateurs qu'une série « feuilletonnante », telle que **La Trêve** ou **Ennemi Public**, pour laquelle il faut attendre la fin de la saison pour avoir le dénouement.

La série a été produite par John Engel et sa boîte de production Left Field Ventures. Le producteur est allé chercher des réalisateurs de l'autre côté de la frontière linguistique : Indra Siera²⁷, Roel Mondelaers et Hendrik Moonen. **Unité 42** est donc une série avec un scénario francophone et une réalisation flamande.

Le premier épisode de la série **Unité 42** a été diffusé au Festival de télévision de La Rochelle, en France. Patrick Ridremont, acteur principal était sur place. Il me confiait en interview que lorsqu'il a vu la série sur écran géant, il était « *fier de voir la Belgique briller comme ça en France* ». C'est d'ailleurs lors de ce festival que France 2 a préacheté les droits de la série.

Avec **Unité 42**, un nouveau phénomène se met en place, c'est le pourcentage plus grand de téléspectateurs qui consomment la série en différé. Si on prend uniquement les audiences directes en compte, la saison arrive à une moyenne de 274 500 téléspectateurs par épisode. Alors que si on prend l'audience dite consolidée²⁸, on arrive à une audience moyenne de 300 000 téléspectateurs. Et pour le premier épisode, l'audience consolidée

²⁶ Unité de police belge spécialisée dans la résolution de crimes liés aux technologies digitales et connectées.

²⁷ Indra Sier est un réalisateur de séries connu au nord du pays, notamment pour la réalisation de **Professeur T.**

²⁸ Audience consolidée, regroupe l'audience directe ainsi que l'audience sur Auvio, la plateforme de streaming de la RTBF.

frôle même les 500 000 téléspectateurs.²⁹ La série a plu et proposera en 2019 une deuxième saison.

e-Legal, est la quatrième série issue du Fonds Séries à être sorti à l'écran. Elle est produite par To Do Today Production. C'est à nouveau une série policière mais elle a connu un plus petit succès que les précédentes. Cette série

imaginée par Sophie Kovess-Brun et Erwan Augoyard nous plonge dans le quotidien d'un cabinet d'avocats bruxellois spécialisé dans la cybercriminalité. La série aura attiré une moyenne de 103 695 téléspectateurs³⁰ lors de sa diffusion début de l'année 2018. Certains vont jusqu'à dire qu'il s'agit d'un petit échec pour la RTBF. C'est la première fois qu'une série belge ne trouve pas son public. Il n'y aura d'ailleurs pas de saison 2.



Le Fonds Séries a misé en 2018 sur une série qui sortait des sentiers battus :

Champion. Première série comédie, écrite par huit scénaristes, cette série se passe dans le monde du football. C'est l'histoire de Souliman

Romeyda, alias Souli, une star du football qui voit du jour au lendemain sa carrière brisée à cause d'un fait de jeu. La série relate alors ses déboires dans la recherche d'un nouveau club. On y retrouve dans le rôle principal



²⁹ Le Soir, *Unité 42 : un bilan correct et une autre manière de consommer*, 18 décembre 2017, repéré à <http://plus.lesoir.be/129991/article/2017-12-18/unite-42-un-bilan-correct-et-une-autre-maniere-de-consommer>

³⁰ Moustique, *Pas de saison 2 pour eLegal*, 26 février 2018, repéré à <https://web.archive.org/web/20180727122910/https://www.moustique.be/20411/pas-de-saison-2-pour-elegal>

Mourade Zeguendi, acteur belge que l'on a pu voir dans Dikkenek ou encore Taxi. On y retrouve également, jouant leur propre rôle, tous les journalistes sportifs de la RTBF.

Malheureusement, le succès ne sera pas au rendez-vous pour **Champion**. Au niveau de la promotion, la RTBF avait vu les choses en grand : vidéo pendant les matches des diables, intervention de l'acteur Mourade Zeguendi déguisé en Souliman Romeyda sur le terrain de foot pendant un match Anderlecht-Charleroi... Malgré cela, les spectateurs n'ont pas suivi. Avec une moyenne de 209 331 spectateurs pour les deux premiers épisodes et 160 640 pour les deux suivants, la série était déplacée sur La Deux.³¹ Les dirigeants de la RTBF ont justifié cette décision en déclarant qu'ils souhaitaient mieux coller aux fans de la série, plus jeunes.

5. De nombreux projets en développement

Au premier trimestre 2018, Ariane Meertens faisait les comptes : depuis le lancement du Fonds Séries, 52 projets ont été soutenus en première phase de développement, 26 d'entre eux sont passés en deuxième phase de développement et 8 ont atteint la phase de production.

Pour Jean-Luc Goossens, réalisateur, *« il faut développer plein de projets en même temps, parfois ils sont bons et passent les étapes et parfois il faut laisser tomber un projet pour se concentrer sur un autre. C'est comme ça qu'on créera une industrie. En Belgique on est à peu près à un ratio d'un projet sur trois à être produit, aux États-Unis ils ne produisent pas plus de 5 % de ce qui est proposé. »* Le Fonds Séries l'a bien compris. Ce qui arrive sur nos écrans ne peut être qu'une infime portion des projets qui lui sont proposés.

³¹Le Soir, *La série de la RTBF «Champion» reléguée sur La Deux après des audiences décevantes*, 24 mai 2018, repéré à <https://web.archive.org/web/20180727123133/http://soirmag.lesoir.be/158545/article/2018-05-24/la-serie-de-la-rtbf-champion-releguee-sur-la-deux-apres-des-audiences-decevantes?noCookies=1>

L'aventure de la production belge de séries continue. En début d'année le Fonds Séries annonçait qu'il soutiendra encore des projets pour encore au moins quatre années puisque l'accord entre la RTBF et la Fédération Wallonie-Bruxelles a été reconduit pour la période 2018 – 2021.

Trois séries ont d'ores et déjà droit à une saison 2 : **Unité 42**, **Ennemi Public** et **La Trêve**.

En juillet 2018³², le jury s'est de nouveau réuni :

- Quatre nouveaux projets ont reçu le soutien pour la première phase de développement : **Off** de Romain Renard, Olivier Tollet et Chloé Von Arx (Hélicotronc), **Mamouth** de Brieux de Goussencourt et Ben Dessy (Beluga Tree) **Le doute** de Barbara Abel et Gilles de Coghel (Les Gens) et **La Fête** de Jean-François Viot (LOOK Sprl).
- Trois projets de séries sont passés en phase 2 de développement : **Eden** d'Antoine Bours, Vincent Coen, Jean-Julien Collette et Chloé Devicq (Artémis Productions), **Layla** de Mustafa Balci, Étienne Bloc et Jose-Luis Peñafuerte (Triangle 7), **Pure** de Julien Gras-Payen et Sarah Schenkel (Matching Socks)
- Une série est passée en phase de production : **Warning** de Vincent Lannoo, Vincent Tavie, Jérôme Colin, Fanny Desmares et Chloé Devicq (Need Productions)

Avec la cinquantaine d'auteurs qui écrivent en permanence pour le Fonds Séries, la dynamique n'est pas prête de s'arrêter. Le chantier de construction d'une industrie de la série belge francophone, rêvée par la RTBF et la Fédération Wallonie-Bruxelles semble bien engagé.

³²Fédération Wallonie-Bruxelles, *La Fédération Wallonie-Bruxelles et la RTBF soutiennent huit projets de séries*, 2 juillet 2018, repéré à https://web.archive.org/web/20180727123520/http://www.culture.be/index.php?id=13048&L=.%252F.%252F.%252F.%252F.%252F.%252Fetc%252Fpasswd%2500&tx_ttnews%5BbackPid%5D=13044&tx_ttnews%5Btt_news%5D=8897&cHash=d170b64b7604c6f512a7a06b021b21e5

PARTIE 2 : PRÉCISION ET ARGUMENTATION DE MES CHOIX

J'ai réalisé dans le cadre de mon mémoire à l'Université catholique de Louvain un documentaire vidéo expliquant le développement de la production des séries télévisées en Belgique francophone. Dans cette deuxième partie de mon apostille, je vais préciser les choix effectués tout au long de mon travail.

Les séries sont légion aujourd'hui et, personnellement, j'en suis une grande consommatrice. Je savais que je voulais réaliser un documentaire sur les séries télévisées mais encore fallait-il trouver un angle pertinent et abordable. Impossible par exemple de reprendre des extraits de séries américaines. En réalisant des recherches sur le sujet, j'ai pris connaissance du Fonds Séries, un sujet qui n'avait pas encore été traité. En accord avec mon promoteur, il a donc été convenu de réaliser un film documentaire sur la production de séries en Belgique francophone.

Après avoir précisé le sujet que je souhaitais traiter, je devais choisir le format le plus adéquat pour en parler. Les séries télévisées étant par définition des éléments visuels, il me semblait important de les traiter sous format vidéo.

Pour répondre à la question pourquoi avoir réalisé un documentaire, il faut comprendre ce qu'est un documentaire et comment celui-ci se différencie d'un reportage. Les deux genres ont pour intention de traiter un sujet et de rendre compte de la réalité du monde. Là où ils se distinguent, c'est qu'un reportage est ancré dans l'actualité à court terme tandis que la dépendance d'un documentaire au temps est bien moindre. On parle également de différence entre un programme de flux (reportage) et un programme de stock (documentaire). Le reportage est donc inscrit dans un temps déterminé tandis que le documentaire est plus transversal et plus analytique. Une autre différence majeure entre ces deux genres est le temps de travail nécessaire pour les réaliser. Alors qu'un reportage peut se faire en un jour, un documentaire se réalise en quelques mois, voire plus.

J'ai réalisé un documentaire car je souhaitais explorer le sujet au maximum, plus que ce qu'un simple reportage pouvait me permettre. Au total, mon documentaire m'aura pris 10 mois de travail. Le produit final est une vidéo de 26 minutes. Pour la réaliser, j'ai interviewé de nombreuses personnes ayant un lien direct ou indirect avec la thématique traitée. Par la suite en recoupant leurs interviews et en les réorganisant, j'ai construit une histoire.

1. Mes inspirations

Pour pouvoir réaliser un documentaire, il faut intégrer les rudiments du genre. C'est pourquoi tout au long de l'année j'ai visionné différents documentaires. C'est de cette manière que j'ai pu comprendre ce qui me plaisait ou me déplaisait dans la réalisation d'un documentaire.

Dans un premier temps, il me fallait trouver des documentaires qui se rapprochaient du style que je voulais produire. Tout comme un documentariste occupé sur un sujet sociologique regarderait les films d'Edgard Morin, il me fallait trouver des documentaires de références sur la thématique abordée.

a. Construction

Dès le départ je savais que j'allais effectuer de nombreuses interviews assises et qu'il y aurait très peu d'action. Le challenge allait être de réussir à recouper toutes les interviews pour en faire ressortir une histoire dynamique.

J'ai donc recherché des documentaires qui abordaient des sujets abstraits, où il n'y a pas énormément d'action et dont le propos avance grâce au recoupement d'interviews d'experts.

Le premier documentaire qui se rapproche de ma démarche est ***Donald Trump est-il vraiment fou ?***, diffusé sur La Deux en mars 2018. Pour répondre à la question posée dans le titre, le documentaire interviewe différents psychologues à propos des actions du président américain. Ce sont toutes des interviews assises, il n'y a pas d'action. Le format de ce documentaire se rapproche fortement de ce que je comptais réaliser.

J'ai retenu deux autres documentaires qui reposent quasi exclusivement sur des interviews d'experts pour aborder un sujet.

La folle histoire de François Damiens, il s'agit d'un documentaire qui retrace l'histoire de François Damiens. Jamais les documentaristes n'ont interviewé le principal intéressé. Son histoire est racontée au travers des dires de sa famille et des personnes qui l'ont côtoyé. Le but du documentaire n'est pas de le suivre dans l'un de ses sketches ni dans un de ses tournages, mais bien de comprendre qui il est, en multipliant les intervenants.

Tous au Larzac de Christian Rouaud, nous plonge au cœur du Larzac pour nous raconter les 11 années de lutte des paysans qui s'opposaient à l'extension d'un camp d'entraînement militaire. Ce documentaire ne présente pas de scène d'action directe. On ne vit les événements qu'au travers des témoignages des interviewés présents sur place au moment des événements. L'action se forme grâce aux images d'archives. Pour raconter l'histoire du Larzac, Christian Rouaud multiplie les témoignages pour être certain de couvrir toutes les facettes de l'évènement.

Inspirée par ces exemples, j'ai également décidé de multiplier les intervenants pour aborder mon sujet. En effet, au-delà du résultat final, le développement et la création des séries n'est pas quelque chose de très visuel. Il s'agit principalement des discussions techniques entre professionnels. Mon objectif étant de parler du Fonds Séries, élément moteur au développement des séries belges, il m'a semblé logique d'interroger des experts dans le domaine, de les faire s'asseoir pour qu'ils me racontent l'histoire du Fonds Séries et de ses implications.

b. Cadrage

Confession Tapes, m'a inspirée dans la construction des plans et du cadrage. Il s'agit d'une série documentaire produite par Netflix, qui dénonce des enquêtes policières menées aux États-Unis sur des homicides réels dont le verdict de culpabilité est fondé sur de faux aveux. La construction des plans d'interviews y est très réfléchie, permettant de donner un contexte

particulier aux interviewés, et de donner aux plans une dimension presque artistique.

Le positionnement de la caméra en plongée, en contre-plongée, ou encore de profil par rapport à l'interviewé donne une indication sur l'implication de la personne dans le documentaire et lui crée un univers visuel spécifique. J'ai tenté de reproduire cette logique dans mes cadrages d'interview. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à tous mes intervenants s'il était possible d'organiser leur interview chez eux ou sur leur lieu de travail.

c. Rythme

En ce qui concerne le rythme de mon documentaire, j'ai été très inspirée par *First team : Juventus FC*, une série documentaire de six épisodes également produite par Netflix, qui suit l'équipe de la Juventus, un club de football italien. Le documentariste donne un rythme très lent au documentaire grâce à la musique calme qui donne aux images un ton paisible. J'ai tenté de donner le même rythme à mon documentaire. Je voulais donner des informations calmement, car le documentaire est un genre qui permet de prendre son temps.

2. Comment aborder le sujet ?

Au départ, j'ai réalisé un travail de recherche approfondi sur le sujet. J'ai recherché les informations disponibles dans le domaine public. C'était la première phase de familiarisation avec la thématique.

Par la suite, il me fallait trouver une porte d'entrée dans ce monde des séries belges. J'ai décidé de passer par un journaliste indépendant spécialisé sur le sujet, David Hainaut. Il a été sur tous les tournages des séries produites en Belgique et a suivi leur développement depuis la naissance du Fonds Séries. J'ai réalisé un entretien préparatoire avec lui, qui fut très enrichissant tant au niveau des informations qu'au niveau des contacts qu'il a pu me donner.

C'est grâce à lui, par exemple, que je suis entrée en contact avec Catherine Poels qui est en charge de la communication des programmes TV et des coproductions fiction TV à la RTBF. C'est elle qui m'a ensuite mise en

contact avec les producteurs et les réalisateurs des séries. Elle m'a également mise en contact avec Ariane Meertens et Sylvie Coquart qui sont toutes deux responsables des séries belges à la RTBF.

J'ai eu un entretien préparatoire avec Ariane Meertens, elle m'a donné des informations sur le Fonds Séries. J'ai, grâce à elle, pu assister aux Ateliers du Fonds.

Une fois ma liste de contacts établie, il me fallait choisir les personnes que je souhaitais interviewer, l'objectif étant d'amener des éléments différents et complémentaires afin de créer un ensemble cohérent.

3. Comment ai-je choisi mes intervenants ?

a. Représentants du Fonds Séries

Tout d'abord, il me fallait une personne représentant la RTBF et une autre représentant la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai choisi Ariane Meertens, responsable séries de la RTBF et Jeanne Brunfaut, directrice du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutes deux sont très impliquées et suivent les projets du Fonds Séries de très près.

Ariane Meertens (interviewée le 30 mars 2018) a suivi le développement du Fonds Séries depuis sa création, elle a également participé aux premières réflexions en 2010. J'aurais pu choisir Sylvie Coquart-Morelle, responsable fiction à la RTBF mais elle est arrivée dans le projet en cours de route, en 2015. Mon choix s'est donc porté sur la personne en mesure de me donner une vue d'ensemble sur l'histoire du Fonds Séries depuis sa création jusqu'à aujourd'hui.

Jeanne Brunfaut (interviewée le 10 avril 2018) est également présente depuis le lancement du Fonds Séries. Elle a participé aux préparations avec la RTBF pour la création du Fonds.

b. Scénaristes

Pour pouvoir parler de la création de séries il me fallait évidemment des scénaristes. J'ai interrogé trois scénaristes, aux profils différents. Chacun a une expérience différente avec le Fonds Séries.

Jean-Luc Goossens (interviewé le 27 mars 2018) est le scénariste de **Melting Pot Café** et de **Esprit de Famille**. Il a écrit des séries avant la mise en place du Fonds.

Fred Castadot (interviewé le 8 mai 2018) est l'un des scénaristes de **Ennemi Public**. Il est également le président de l'Association des Scénaristes de l'Audiovisuel (ASA), ce qui lui donne une vision d'ensemble sur la situation des scénaristes en Belgique. Il est d'ailleurs intervenu dans les négociations pour la création du Fonds Séries en insistant pour que la phase d'écriture soit financée, car selon lui, c'est là le vrai enjeu d'une bonne série.

Sarah Schenkel (interviewée le 20 avril 2018) est une toute jeune scénariste, qui pour le moment, développe son premier projet grâce au Fonds Séries.

c. Acteurs

Un autre axe important était celui des acteurs ayant joué dans des séries belges, pour qu'ils puissent m'expliquer leur expérience sur les tournages des premières séries.

Raphaëlle Bruneau (interviewée le 27 mars 2018) a joué dans plusieurs séries belges (**eLegal**, **Melting Pot Café**).

Patrick Ridremont (interviewé le 2 avril 2018) est l'acteur principal de **Unité 42**. Sa grande expérience en France lui permet de comparer les deux systèmes.

d. Externes

Pour finir, je voulais interviewer deux personnes ayant un regard extérieur sur le fonctionnement du Fonds Séries.

David Hainaut (interviewé le 12 avril 2018) est journaliste indépendant spécialisé dans les séries télévisées. Il a notamment assisté à toutes les projections et annonces concernant le Fonds Séries.

Sarah Sépulchre (interviewée le 5 avril 2018) est professeure à l'Université catholique de Louvain. C'est une des seules spécialistes belges en matière de séries issue du monde académique. Elle a à ce titre écrit le livre *Décoder les séries télévisées*³³. Par ailleurs, elle intervient régulièrement dans les Ateliers du Fonds.

e. Évènements

Pour compléter mon analyse, j'ai également participé à différents évènements portant sur la thématique des séries télévisées.

J'ai assisté à une séance de l'Atelier du Fonds animée par Sarah Sépulchre. Cela m'a permis d'appréhender plus concrètement la dynamique de ces ateliers et d'avoir des images d'elle en situation me permettant d'illustrer son interview.

J'ai également assisté à une présentation du Fonds Séries réservée aux femmes du monde de l'audiovisuel. Cette présentation exclusive était motivée par le constat que les femmes présentent moins de projets de série que les hommes. Ce fut très instructif et utile pour mon documentaire, car les responsables de la RTBF et de la Fédération Wallonie-Bruxelles y ont réexpliqué le fonctionnement du Fonds Séries.

Pour finir, j'ai assisté à l'avant-première de **Champion**. De nombreuses personnalités du milieu étaient présentes et j'ai pu prendre des images qui m'ont permis d'illustrer mon documentaire.

4. Aspect technique

J'ai fait le choix de tourner mon documentaire toute seule. Cela représentait un challenge car il fallait à la fois filmer, vérifier la prise de son et interagir avec l'interviewé. Même si ce choix me semblait évident au départ, je pense

³³ SEPULCHRE Sarah, *Décoder les séries télévisées*, De Boeck, coll. « Info Com », 2011, 256 p.

à postériori que la présence d'un caméraman aurait pu m'apporter des éléments intéressants au niveau de l'image et faciliter les interviews.

L'ensemble des images a été tourné avec un appareil Sony Alpha 6300. Au niveau des réglages, j'ai choisi de travailler l'image en qualité HD. Une résolution 4K aurait été possible, mais au dire des spécialistes, la HD est suffisante pour des interviews assises.

Contrairement aux plans de coupe, les plans d'interview ont été tournés sur pied. Les plans de coupe quant à eux ont été tournés à la main pour avoir une plus grande liberté de mouvement. J'ai également utilisé un drone, DJI Spark, pour faire certains plans de coupe en extérieur.

Au niveau du son j'ai travaillé directement avec la carte son de l'appareil photo Sony Alpha 6300. Pour les interviews, j'ai utilisé le micro-cravate Rode SmartLavPlus pour une meilleure qualité sonore.

5. *Traitement visuel*

a. Visuel des interviews

Inspirée par le documentaire *Confession Tape*, j'ai décidé de construire le cadre autour des intervenants en les interviewant chez eux ou sur leur lieu de travail.

Je n'ai, par contre, pas voulu jouer sur le plongé ou le contre-plongé, car je ne voulais pas influencer la manière dont l'interviewé allait être perçu par les spectateurs. Je ne voulais pas poser de jugement de valeur personnel en donnant plus d'importance à certains de mes intervenants. J'ai donc décidé de cadrer mes interviews de manière neutre. Toutes mes interviews ont été filmées assises, en plan poitrine, la caméra placée à hauteur des yeux de la personne interrogée.

Pour introduire les interviewés dans le film documentaire, j'ai fait le choix d'un gros plan sur leur visage en face caméra direct. Pour ce faire, j'ai demandé aux personnes, à la fin de chaque interview, de regarder droit dans la caméra pendant quelques secondes.

b. Visuel des plans d'illustration

Pour les évènements en lien direct avec le Fonds Séries, à savoir ateliers, projections et présentations, j'ai choisi de ne pas filmer l'entièreté de l'évènement. Je filmais ce qui me semblait le plus intéressant en essayant de varier les cadrages au maximum. À certains moments j'ai tenté de filmer des plans plus artistiques en jouant sur la profondeur de champ et le flou de l'image.

Pour le générique de mon documentaire, j'ai choisi de filmer des personnes qui regardent la télévision chez elles. Ce sont des plans mis en scène, j'ai demandé à des connaissances de s'installer et de regarder des séries sur un écran de télévision ou d'ordinateur. La mise en scène dans un documentaire est quelque chose de contesté. Dans le cadre de documentaire d'immersion, la mise en scène est interdite car le documentaire est censé rendre compte du réel sans le modifier. Dans mon cas, la mise en scène ne vient pas dénaturer le propos, elle l'illustre. Elle ne représente donc à mes yeux aucune entrave à l'intégrité de mon documentaire.

Au départ, je souhaitais insérer de nombreux extraits de séries belges dans mon documentaire. Au fur et à mesure de ma démarche, je me suis rendue compte que cela n'apportait pas grand-chose à mon sujet. J'ai donc décidé de limiter l'utilisation d'extraits à un seul chapitre pendant lequel je réalise un court panorama des séries déjà produites grâce au Fonds Séries.

En ce qui concerne les droits d'image de ces extraits de séries, je m'en réfère au droit de courte citation comme précisé dans la directive 2001/29/CE du Parlement européen et du conseil du 22 mai 2001 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information³⁴.

De plus, en droit belge, il est précisé, dans la Loi du 19 avril 2014, *que « les citations, tirées d'une œuvre licitement publiée, effectuées dans un but de*

³⁴ Parlement européen, 2001, *Directive 2001/29/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information*, repéré à <https://web.archive.org/web/20180809083707/https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32001L0029>

*critique, de polémique, de revue, d'enseignement, ou dans des travaux scientifiques, conformément aux usages honnêtes de la profession et dans la mesure justifiée par le but poursuivi, ne portent pas atteinte au droit d'auteur. »*³⁵

Les extraits que j'utilise dans mon documentaire n'ont pour but que de servir de base de citation.

6. Méthode de travail pour le montage

Avant de démarrer le montage ou même le dérushage de mes interviews, j'ai décidé de développer sur papier l'histoire que je voulais raconter dans mon documentaire en fonction de ce que j'avais récolté lors de mes interviews. J'ai ensuite divisé le tout en plusieurs chapitres.

Par après j'ai dérushé mes interviews. Pour ce faire j'ai directement travaillé dans le programme de montage que je comptais utiliser : Première Pro. J'ai créé différentes séquences, une par chapitre. J'ai ensuite visionné toutes mes interviews, découpé les passages intéressants, que j'ai directement rangés dans la séquence correspondante.

Par la suite j'ai travaillé séquence par séquence.

- 1) Organiser les interviews dans un ordre logique
- 2) Couper les interviews pour ne pas qu'il y ait de répétition
- 3) Recouper encore pour travailler sur la dynamique et la longueur de chaque séquence

Dans cette première étape, je m'intéresse donc uniquement à l'information qui est donnée par mon interlocuteur et non pas à l'image, je suis en train de créer une histoire au niveau du son.

Ensuite, j'ai regroupé toutes mes séquences pour créer l'histoire globale de mon documentaire.

³⁵ Loi du 19 avril 2014 sur l'insertion du livre XI « propriété intellectuelle » dans le code de droit économique, et portant insertion des dispositions propres au Livre XI dans les livres I, XV et XVII du même code, repéré à http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2014041960

Ce n'est qu'une fois satisfaite de la logique du documentaire que je me suis préoccupée de l'image en ajoutant des plans de coupe, des plans d'illustration, des éléments visuels (chapitrage, bandeau, infographie...) et la musique.

7. Structure du documentaire

Introduction : il s'agit d'une mise en contexte du sujet du documentaire. J'introduis le sujet avec une voix off : *« Depuis des années, les séries ont envahi nos écrans. Elles sont partout. Ce qui a changé dernièrement, c'est que ce sont les séries locales qui dominent le marché. Aujourd'hui de nombreux pays produisent leurs propres séries et montrent à l'écran leurs spécificités et leur savoir-faire. Après les Scandinaves, les Français, les Espagnols et les Allemands, la Belgique s'est, elle aussi, lancée dans la production de séries locales. »* L'introduction se termine en musique avec le titre du documentaire **« Fait maison, en série »**.

Avant Chapitre : le sujet est lancé avec Sarah Sépulchre qui explique pourquoi les séries locales ont du succès aujourd'hui. On enchaîne avec Ariane Meertens et Fred Castadot qui expliquent le contexte de la naissance du Fonds Séries.

Chapitre 1, « Une industrie de la série belge ? » : j'y explique la naissance du Fonds et les démarches parallèles de la RTBF et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le chapitre se termine sur le financement des séries et leur coût.

Chapitre 2, « Formation des scénaristes » : l'objectif du Fonds Séries est de soutenir le développement et l'écriture des séries. Dans ce chapitre, j'aborde la question de la formation des scénaristes à l'exercice de l'écriture sérielle.

Chapitre 3, « Les premiers succès » : c'est dans ce chapitre que je réalise un panorama des séries produites grâce au Fonds Séries et qui ont déjà été diffusées sur nos écrans.

Chapitre 4, « L’ancrage belge » : dans ce chapitre j’explique les raisons du succès des séries belges. Les séries sont de qualité et l’ancrage belge leur permet de se différencier des séries d’autres pays.

Conclusion : pour finir le documentaire, j’ai décidé de mettre en scène quelqu’un qui recherche la série **La Trêve** sur Netflix.

8. Utilisation de la musique

La musique est le dernier élément que j’ai ajouté. La bande image devait être clôturée pour pouvoir commencer le mixage. La musique dans un film documentaire permet de jouer sur le ressenti des spectateurs. Elle modifie le rythme de la narration et donne une nouvelle dimension à l’information donnée. Elle est capitale dans un bon documentaire.

J’ai fait appel à Romain Pattyn pour la musique. Il a pris plusieurs musiques différentes et en a construit une bande-son originale de 26 minutes. Il a fait correspondre les éléments sonores au visuel du documentaire, s’assurant qu’à chaque changement d’image, il y ait une modulation dans la musique.

Voici les crédits des musiques utilisées³⁶ :

- « Fly Away With Me » de LIHO. Source :
<https://www.toneden.io/lihomusic/post/fly-away-with-me>
- « Landscape » Jarico. Source :
<https://soundcloud.com/jaricomusic/landscape>
- « Serious Documentary » AShamaluevMusic. Source :
<https://youtu.be/1x9xVwpWo7k/>
- « Cinematic Documentary » AShamaluevMusic. Source :
<https://youtu.be/EcAX2cbdsRw/>
- « Emotional », AShamaluevMusic. Source :
<https://www.ashamaluevmusic.com/documentary-music>
- « Turning Slowly » Ugonna Onyekwe. Source : YouTube
audiolibrary
- « Exhale » Jeremy Blake. Source : Youtube
audiolibrary

³⁶ Licence : <https://creativecommons.org/licenses/by/3.0/>

- « Dreaming in 432 Hz » Unicorn Heads. Source : YouTube audiolibrary
- « How It Began » Silent Partner. Source : YouTube audiolibrary
- « Side Path » Kevin MacLeod. Source : YouTube audiolibrary
- « Daydream Bliss » SYBS. Source : YouTube audiolibrary
- « Fender Bender » Bad Snacks. Source : YouTube audiolibrary
- « Rain and tears » Neutrino05. Source :
<https://youtu.be/SWk8yHKiAFo>
- « Do me Wrong » Loxbeats. Source :
<https://youtu.be/FgXCZewCYhA>
- « Last Summer » Iskon. Source :
<https://www.youtube.com/watch?v=n2oTA5JSk80>
- « Lights » Sappheiros. Source :
<https://youtu.be/-lbbHQbZNKg>
- « Nocturne » Nomyn. Source :
<https://youtu.be/TrNDRrDXQdo>
- « Imaginary » Broken Elegance & Nomyn. Source :
<https://youtu.be/CMLnB526kkY>
- « Days Are Long » Silent Partner. Source :
<https://youtu.be/dMWPj0wu1Dw>
- « The Story Unfolds » Jingle Punks. Source :
https://youtu.be/_8iypSHvdx0
- « High [NCS Release] » JPB. Source :
<https://youtu.be/Tv6WImqSuxA>
- « Piano Rock Instrumental » Hyde - Free Instrumentals. Source :
<https://youtu.be/AlAxo66T11w>

9. Voix off

Je me suis longtemps posé la question de mettre ou non une voix off. Initialement, je souhaitais en positionner une pour chapitrer les différentes parties du documentaire. C'est ce qui est fait dans le documentaire ***Donald Trump est-il vraiment fou ?***.

J'ai reporté ce choix à plus tard et, alors que j'avais réussi à tout monter et compiler sans insérer de voix off, celle-ci ne me semblait plus nécessaire. J'ai donc pris la décision de n'ajouter une voix off qu'au début de mon documentaire pour introduire le sujet. Par la suite, ce sont les intervenants qui racontent l'histoire et des inserts de textes viennent chapitrer les différentes parties du documentaire.

CONCLUSION

Au travers de mon documentaire, j'ai tenté d'expliquer le phénomène des séries télévisées belges francophones. J'ai mis en avant le Fonds Séries, lancé par la RTBF et la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui a pour ambition de propulser la production sérielle au niveau d'une industrie.

Tout au long de mon travail, une question m'a interpellée : « Ne suis-je pas en train de faire l'apologie de la RTBF ou du Fonds Séries ? » Au niveau déontologique un journaliste se doit d'être neutre. Pourtant, prenons le documentaire *First Team : Juventus FC* : ne fait-il pas également l'apologie d'un club de foot en particulier ? Traiter un sujet ou non est un choix subjectif que pose le documentariste ou le journaliste. On dit souvent que l'objectivité journalistique est une utopie, il est vrai qu'on ne peut pas atteindre l'objectivité des sciences exactes. Mais en journalisme tout est question de contrat passé avec le téléspectateur, lecteur ou auditeur. Le journaliste pourrait alors être subjectif à condition de l'annoncer clairement. Dans d'autres cas, il peut complètement se soustraire de sa production pour laisser la place à ses intervenants.

J'ai dépassé ce questionnement en limitant mes interventions en voix off et en supprimant totalement mes réflexions personnelles dans le film. Je laisse les intervenants donner les informations et raconter l'histoire du Fonds Séries.

L'objectif du Fonds Séries est de créer des produits locaux qui plaisent à l'international, c'est le principe du « make local think global ». Le titre de mon documentaire, « *Fait maison, en série* » reflète ce principe. Ce titre est la juxtaposition de deux expressions qui une fois misent ensemble prennent un sens plus profond.

L'expression « fait maison » exprime l'idée de créer quelque chose par soi-même, quelque chose d'unique. Un produit créé « en série » est quant à lui un produit de masse qui passe par une chaîne de fabrication où tous les produits sont identiques à la sortie. Ce sont deux principes qui s'opposent. Mais du « fait maison, en série » signifie alors le début d'une production

industrielle qui garde les spécificités locales d'une production artisanale. C'est ce que les séries belges ont réussi à faire. Elles ont du succès à l'étranger car il y a un « Belgian touch » qui les rend uniques.

Les séries belges ont réussi à se frayer un chemin dans la jungle des séries. Comme le disent plusieurs intervenants dans le documentaire, sans l'intervention du Fonds Séries cela n'aurait probablement pas été possible.

Ce film documentaire pourrait s'intégrer dans une logique de série. Les séries ont une place importante dans notre société de consommation pourtant nous en savons très peu sur la façon dont se déroule l'écriture ou le tournage. Pourquoi ne pas réaliser deux autres films de 26 minutes sur la même thématique. Le premier consisterait en une immersion auprès d'un pôle de scénaristes, et suivrait le processus de création d'une série. Le second porterait sur la dynamique du tournage.

BIBLIOGRAPHIE

Monographie

- SEPULCHRE Sarah, *Décoder les séries télévisées*, De Boeck, coll. « Info Com », 2011, 256 p.

Rapport public

- Médiamétrie : EurodataTV Worldwide, 2017, *Scripted Series Report*, repéré à <https://wayback.archive.org/web/20180405090406/http://www.mediametrie.fr/eurodatatv/communiqués/scripted-series-report-2017-les-series-incontournables-et-strategiques.php?id=1810> (consulté le 5 avril 2018)
- Fédération Wallonie-Bruxelles, 2013, Cahier des charges pour soumettre un projet au Fonds FWB-RTBF pour les séries belges, repéré à <https://web.archive.org/web/20180803082325/http://ds1.ds.static.rtb.f.be/article/pdf/cahier-des-charges-appel-a-projets-1372842712.pdf>
- Fédération Wallonie-Bruxelles, *Conditions de dépôt du 25 septembre 2018*, repéré à https://web.archive.org/web/20180803092225/http://www.audiovisuel.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=2e8d747015e95e5d0203246d5847e1cc1ace7825&file=fileadmin/sites/avm/upload/avm_super_editor/avm_editor/documents/conditions_de_depot_2018-09-25.pdf
- FX Networks research, 2018, *Estimated number of scripted original series*, repéré à <https://web.archive.org/web/20180811113706/https://variety.com/2018/tv/news/2017-scripted-tv-series-fx-john-landgraf-1202653856/>

Législation

- Gouvernement de la Communauté française, 2014, *Arrêt du Gouvernement de la Communauté française portant approbation de la Convention relative à la mise en place du Fonds FWB-RTBF pour les séries belges*, repéré à https://web.archive.org/web/20180727123905/http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/39757_000.pdf (consulté le 13 avril 2018)
- Gouvernement de la Communauté française, 2014, *Arrêt du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux aides à la création*, repéré à https://web.archive.org/web/20180727123852/http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/43820_000.pdf (consulté le 13 avril 2018)
- Gouvernement fédéral Belge, 2014, *Loi du 19 avril 2014 sur l'insertion du livre XI « propriété intellectuelle » dans le code de droit économique, et portant insertion des dispositions propres au Livre XI dans les livres I, XV et XVII du même code*, repéré à http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2014041960
- Parlement européen, 2001, *Directive 2001/29/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information*, repéré à <https://web.archive.org/web/20180809083707/https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32001L0029>

Site internet de référence (consulté de nombreuses fois)

- Aux frontières des séries (<http://www.afds.tv>) est un site Web belge qui contient, entre autres, des articles sur les séries belges.

- Centre d'information sur les médias, le portail belge qui contient les références en chiffres d'audiences média, repéré à <https://www.cim.be/fr/television/resultats-publics>
- Fédération Wallonie-Bruxelles, le portail wallon pour les annonces concernant le Fonds Séries, repéré à <http://www.audiovisuel.cfwb.be/index.php?id=10614>
- Fédération Wallonie-Bruxelles, le portail wallon pour les annonces concernant entre autres, le Fonds Séries, repéré à http://www.culture.be/index.php?id=13044&no_cache=1&L=..%252F..%252F..%252F..%252F..%252F..%252Fetc%252Fpasswd%2500
- La loi des séries (<https://web.archive.org/web/20180727083842/http://laloidesseries.blogs.lalibre.be/>) est un site Web belge affilié au quotidien La Libre qui contient entre autres, des articles sur les séries belges et interviews avec scénaristes.

Site internet

- Aux frontières des séries, *À tort ou à raison*, 14 mai 2014, repéré à <https://web.archive.org/web/20180727120451/https://www.afds.tv/a-tort-ou-a-raison/>
- Aux frontières des séries, *Le Bonheur d'en face*, 7 octobre 2010, repéré à <https://web.archive.org/web/20180727120015/https://www.afds.tv/le-bonheur-den-face/>
- Aux frontières des séries, *Melting pot café*, 14 novembre 2010, repéré à <https://web.archive.org/web/20180727115904/https://www.afds.tv/melting-pot-cafe/>

- Aux frontières des séries, *Septième ciel Belgique*, 4 septembre 2006, repéré à
<https://web.archive.org/web/20180727115458/https://www.afds.tv/septieme-ciel-belgique/>

- Business Insider, *Television has entered a golden era thanks to a boom in new scripted series*, 11 janvier 2018, repéré à
<https://web.archive.org/web/20180727114856/http://www.businessinsider.fr/us/most-television-series-created-in-2017-charts-2018-1>

- Ciné Télé Revue, *Joli succès pour Ennemi Public*, 1 septembre 2017, repéré à
<https://web.archive.org/web/20180727122241/https://www.cineteler revue.be/actus/joli-succes-pour-ennemi-public>

- Ciné Télé Revue, *La Trêve : Joli succès d'audience*, 21 mars 2016, repéré à
<https://web.archive.org/web/20180727121715/https://www.cineteler revue.be/actus/la-treve-joli-succes-dauidience>
https://www.rtbf.be/tv/emission/detail_la-treve/actualites/article_la-belgique-s-exporte-grace-a-la-treve?id=9257457&emissionId=9418

- Europe 1, *Audiences : la série de faits divers Ennemi public place TFI en tête*, 7 février 2017, repéré à
<https://web.archive.org/web/20180727122351/http://www.europe1.fr/medias-tele/audiences-la-serie-de-faits-divers-ennemi-public-place-tf1-en-tete-2971610>

- Fédération Wallonie-Bruxelles, *La Fédération Wallonie-Bruxelles et la RTBF soutiennent huit projets de séries*, 2 juillet 2018, repéré à
https://web.archive.org/web/20180727123520/http://www.culture.be/index.php?id=13048&L=..%252F..%252F..%252F..%252F..%252F..%252Fetc%252Fpasswd%2500&tx_ttnews%5BbackPid%5D=13044&tx_ttnews%5Btt_news%5D=8897&cHash=d170b64b7604c6f512a7a06b021b21e5

- La loi des séries, *141 séries belges espèrent obtenir le feu vert*, 12 octobre 2013, repéré à <https://web.archive.org/web/20180727120623/http://laloidesseries.blogs.lalibre.be/archive/2013/10/12/series-belges-fondss-rtbf-wallonie-bruxelles.html>

- La Loi des séries, *Deux séries belges s'installent à La Rochelle*, 12 septembre 2013, repéré à <https://web.archive.org/web/20180727120126/http://laloidesseries.blogs.lalibre.be/archive/2013/09/12/festival-la-rochelle-a-tort-ou-a-raison-salamander-series-be.html>

- La loi des séries, *Dix séries belges sélectionnées par le Fonds de soutien*, 28 novembre 2013, repéré à <https://web.archive.org/web/20180727121402/http://laloidesseries.blogs.lalibre.be/archive/2013/11/28/series-belges-appel-a-projets-rtbf-10-selectionnees.html>

- La loi des séries, *La Trêve : un trio pour rêver une série belge en grand*, 19 février 2016, repéré à <https://web.archive.org/web/20180727121551/http://laloidesseries.blogs.lalibre.be/archive/2016/02/19/la-treve-rtbf-serie-noire-matthieu-donck.html>

- Le Monde, *La Belgique mise sur la création maison*, 14 août 2015, repéré à https://www.lemonde.fr/televvisions-radio/article/2015/08/14/la-belgique-mise-sur-la-creation-maison_4725216_1655027.html

- Le Soir, *Comment les séries télé européennes détrônent leurs concurrentes américaines*, 23 janvier 2018, repéré à <https://web.archive.org/web/20180727115228/http://plus.lesoir.be/135687/article/2018-01-23/comment-les-series-tele-europeennes-detronent-leurs-concurrentes-americaines?noCookies=1>

- Le Soir, *Les séries belges ont de l'avenir*, 18 novembre 2017, repéré à
<https://web.archive.org/web/20180727112204/http://plus.lesoir.be/124972/article/2017-11-18/les-series-belges-ont-de-lavenir?noCookies=1> (consulté le 12 février 2018)

- Le Soir, *La série de la RTBF « Champion » reléguée sur La Deux après des audiences décevantes*, 24 mai 2018, repéré à
<https://web.archive.org/web/20180727123133/http://soirmag.lesoir.be/158545/article/2018-05-24/la-serie-de-la-rtbf-champion-releguee-sur-la-deux-apres-des-audiences-decevantes?noCookies=1>

- Le Soir, *Unité 42 : un bilan correct et une autre manière de consommer*, 18 décembre 2017, repéré à
<http://plus.lesoir.be/129991/article/2017-12-18/unite-42-un-bilan-correct-et-une-autre-maniere-de-consommer>

- Moustique, *Pas de saison 2 pour eLegal*, 26 février 2018, repéré à
<https://web.archive.org/web/20180727122910/https://www.moustique.be/20411/pas-de-saison-2-pour-elegal>

- Pure média, *Audiences : La Trêve enregistre un bilan correct sur France 2*, 20 septembre 2016, repéré à
<https://web.archive.org/web/20180727121957/http://www.ozap.com/actu/audiences-la-treve-enregistre-un-bilan-correct-sur-france-2/507616>

- RTBE, *La Belgique, un nouveau vivier de séries télévisées*, 6 avril 2016, repéré à
https://web.archive.org/web/20180727123748/https://www.rtb.be/culture/cinema/detail_la-belgique-un-nouveau-vivier-de-series-televisees?id=9261593

- RTBF, *La Trêve vendue en Flandre et en Suisse*, 8 avril 2016, repéré à
<https://web.archive.org/web/20180727122015/https://www.rtb.be/tv>

[/emission/detail_la-treve/actualites/article_la-treve-vendue-en-flandre-et-en-suisse?id=9263481&emissionId=9418](#)

Cette apostille accompagne le documentaire « Fait maison, en série », réalisé par Laura PATTYN. Le documentaire s'intéresse à l'évolution de la production sérielle en Belgique francophone qui, grâce à la mise en place d'un fonds spécial, a connu une accélération fulgurante depuis 2013. Au travers d'interviews de professionnels du milieu, le documentaire explique les tenants et aboutissants du Fonds FWB-RTBF pour les séries belges.

Le présent document est divisé en deux parties. La première remet le sujet en contexte et propose un éclairage appuyé sur la thématique. La seconde précise et argumente les choix faits tout au long de la création du documentaire.

Mots-clefs : Documentaire – Séries – Fonds Séries – Belgique – Production locale

Ruelle de la Lanterne Magique 14, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

www.uclouvain.be/comu

